



VOGEL ACADEMY

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société Vogel Academy, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 820 468 163 au capital social de 180 000 euros, dont le siège est situé à 30 avenue d'Iéna - 75116 Paris, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 56314 75 (ci-après « l'Organisme de Formation ») consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, (ci-après le « Client »), une ou des formations issue(s) de son catalogue de formations (« Formation(s) Vogel Academy ») et/ou une ou des formation(s) répondant à ses besoins spécifiques (« Formation(s) sur Mesure »). Les Formations Vogel Academy et les Formations Sur Mesure, ainsi que tout autre type de formation notamment à distance, sont communément désignées « Les Formations ».

Le participant à toute formation est désigné « Participant ». Il s'agit soit d'un salarié soit d'un collaborateur du Client, étant précisé que le Client se porte fort du respect des présentes par le Participant.

Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de Formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Participant ou du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les Présentes Conditions générales peuvent, le cas échéant, être complétées par des conditions particulières rattachées à une offre spécifique commercialisée par l'Organisme de Formation.

Article 1 - Offre

L'ensemble des Formations proposées par l'Organisme de Formation est consultable en ligne sur son site internet (www.vogel-academy.fr) et dans la plaquette de présentation téléchargeable sur ce site.

1.1. Formations en présentiel

Les Formations Vogel Academy sont réalisées au sein des locaux de l'Organisme de Formation.

Les Formations Sur Mesure peuvent être réalisées au choix et à la discrétion du Client, au sein des locaux du Client ou de l'Organisme de Formation ou dans un lieu extérieur.

1.2. Formations en ligne

Les Formations peuvent se dérouler sous la forme de classes virtuelles, suivies à distance par le Participant en visio ou par le biais des modules « e-learning » qui permettent de former le Participant, à partir d'outils pédagogiques digitaux, consultables sur un espace pédagogique dédié.

Article 2 - Inscription

La demande d'inscription aux Formations nécessite, au choix du Participant, l'envoi d'un mail à vogelacademy@vogel-vogel.com ou l'inscription en ligne sur le site de l'Organisme de Formation.

La confirmation de la Formation ne sera effective qu'à réception de la convention, dûment complétée et signée, 15 jours calendaires au plus tard avant le début de la Formation.

Ce document, auquel est annexé le programme de formation, est adressé par l'Organisme de Formation après accord sur le contenu et la date de la session. La convocation est adressée ensuite par mail au Participant.

L'Organisme de Formation ne saurait être tenu pour responsable de la non-réception de la convocation. Il appartient au participant de s'assurer que son inscription est bien effective.

Des prérequis sont indiqués dans la convention. Le Participant s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

Article 3 - Modalités de formation

L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

L'Organisme de Formation peut mettre à disposition du Participant des espaces digitaux dédiés.

Les Participants à une Formation en présentiel sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'Organisme de Formation, disponible sur son site internet, au même titre que les Participants à une Formation à distance.

L'Organisme de Formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la Formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelle que nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remis au Participant lors de la Formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Participant reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas,

sur son exhaustivité, l'Organisme de Formation, qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour a posteriori de la Formation.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de Formation fera parvenir au Participant, par mail ou par courrier postal, qu'il aura préalablement renseignés, les documents relatifs à son suivi, notamment le certificat Vogel Academy correspondant à la formation suivie mentionnant le résultat obtenu par le Participant, ainsi que les factures afférentes.

Article 4 - Conditions financières et prise en charge par des organismes tiers

4.1. Conditions financières

Les prix en vigueur des Formations Vogel Academy figurent dans la plaquette de présentation et sur le site internet de l'Organisme de Formation. En cas de contradiction entre la plaquette de présentation et le site internet, les prix indiqués au sein du site internet l'emportent.

Ses tarifs sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement, de séjour, ...) sont en sus.

Le prix des Formations en ligne n'inclut pas le coût de la connexion à Internet qui demeure à la charge du Client.

En cas de Formation Sur Mesure, les prix en vigueur sont ceux établis par l'Organisme de Formation par devis et accepté par le Client.

La facturation est effectuée après chaque session ou à la fin de la formation. Elle est accompagnée de la feuille de présence correspondante.

Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de la facture. Toute somme due et non réglée au terme d'un délai de trente (30) jours, portera intérêt à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour de retard. Les frais de recouvrement que devrait exposer l'Organisme de Formation seront à la charge du Client. En cas de paiement par un OPCO ou tout autre organisme tiers, si le règlement n'a pas été effectué dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la facture, le Client devra prendre en charge ce règlement.

De plus, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4.2. Prise en charge par des organismes tiers

En cas de prise en charge, totale et/ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client ou le cas échéant à la

personne physique bénéficiaire de la Formation (i) d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; (ii) de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription papier ou en ligne ; (iii) de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'Organisme de Formation procèdera à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client.

Dans le cas où (i) l'OPCO/l'organisme tiers ne confirment pas la prise en charge financière de la Formation et/ou (ii) que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Article 5 - Annulation et report

5.1. Annulation par le Client

En cas d'annulation tardive par le Client, les dispositions suivantes s'appliquent :

- annulation ou report intervenant 3 jours calendaires avant le début de la session : les frais de participation à la Formation seront intégralement facturés.
- annulation ou report intervenant entre 4 et 10 jours calendaires avant le début de la session : les frais de participation à la Formation seront facturés à hauteur de 50%.

5.2. Annulation par l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. Sont considérés comme tels, outre les cas habituels de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...).

L'Organisme de Formation organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé.

En cas d'impossibilité du Participant de participer à la manifestation à la date ultérieurement proposée, l'Organisme de Formation lui proposera une formation équivalente ou le remboursera, à sa demande, des frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Article 6 - Documentation pédagogique

L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Participant de la Formation une documentation sur support papier et/ou numérique. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Participant et/ou lors de la Formation et/ou au sein d'un espace en ligne dédié.

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Participant. A cet égard, le Participant de la Formation et plus largement le Client s'interdisent d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

Les modules de formation e-learning sont assortis d'un droit d'utilisation non-exclusif et personnel, dans la limite de la durée d'utilisation rattachée à l'abonnement souscrit par le Participant.

Ce droit d'utilisation court, pour une durée limitée, à compter de la date d'envoi des identifiants individuels et personnels transmis par l'Organisme de Formation au Participant à l'adresse mail qu'il aura renseigné. A la fin du délai indiqué dans la convention de formation, le Participant recevra un mail de l'Organisme lui indiquant la coupure de ses accès.

Article 7 - Renseignement, réclamation

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être envoyée par courrier à Vogel Academy, 30 avenue d'Iéna 75116 Paris, qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

Article 8 - Responsabilité

L'Organisme de Formation affirme que les Formations Vogel Academy proposées dans sa plaquette de présentation et sur son site internet sont conformes à la description qui en est faite.

Dans le cadre d'une Formation Sur Mesure, l'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le Participant.

Il appartiendra au Participant de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Participant, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'Organisme de Formation. En cas d'erreur manifeste de la part du Participant, entre les caractéristiques de la Formation et/ou les conditions de la vente, l'Organisme de Formation ne saurait voir sa responsabilité engagée

La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Participant, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le

montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 9 - Conservation de données et informatiques et libertés

L'Organisme de Formation conservera les données à caractère professionnel transmise par le Participant à des fins de gestion interne et en vue de lui transmettre des informations sur la formation qu'il a suivi et de l'informer sur les différentes manifestations susceptibles de l'intéresser dans le cadre de sa vie professionnel.

Le Participant dispose toutefois d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ses données qu'il peut exercer à l'adresse indiquée en en-tête des présentes.

Article 10 – Dispositions générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

Le Participant s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre des Formations.

Les parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.